

Mme Thilo HANE
7bis boulevard Joseph Maréchal
35131, Chartres de Bretagne
06 70 27 63 52
canisethica@gmail.com

Chartres de Bretagne, le 31 août 2015

A l'attention de **Madame Geneviève Gaillard**
Députée de Deux-Sèvres (1ere circonscription)

Présidente du Groupe d'Etudes Protection des Animaux

Madame la Députée,

Connaissant votre intérêt pour les animaux et pour notre façon de les (mal)traiter, je me permets d'attirer votre attention sur le projet en cours de nouveaux statuts de la Société Centrale Canine (SCC), qui est actuellement sur le bureau du Ministre de l'Agriculture pour validation.

Ce projet est vierge de toutes notions fondamentales de bien-être, de sauvegarde du patrimoine génétique et de prévention de cruauté envers le chien de pure race, et cela en dépit d'avancées en la matière aussi bien sur le plan juridique (Cf. Code rural, Code pénal et Code civil) que sur le plan sociétal et culturel.

Le Chien, dans notre société, n'est pas seulement un « objet » de développement économique¹, mais aussi un vecteur sensible de notre développement psychologique et social. Ainsi, son état de santé et donc son niveau de bien-être au travers de la gestion de son cheptel ont un impact direct sur les Français.

En France, chaque année, des chiots sains sont euthanasiés de façon injustifiée du fait de pratiques d'élevage cruelles et inéthiques. En outre, nous assistons à une crise sanitaire sans précédent du chien de race à travers une hausse exponentielle des maladies héréditaires et des tares l'affectant² et cela du fait de pratiques d'élevage contre-productives, non réglementées, mettant à mal son patrimoine génétique³.

Le bien-être du chien de race est ainsi totalement occulté par ces pratiques⁴. De fait, nos compatriotes qui achètent des chiens de pure race, sont pris en otage financièrement et émotionnellement, se retrouvant propriétaires de chiens dont la longévité décroît, alors que les factures acquittées pour leurs soins augmentent de façon notable.

Madame la Députée, votre fonction vous donne le pouvoir de demander au Ministre de l'Agriculture de veiller à l'introduction des notions fondamentales de bien-être, de sauvegarde du patrimoine génétique et de prévention de cruauté dans les nouveaux statuts de la SCC avant qu'ils ne soient validés.

De fait, votre action motivera la Société Centrale Canine à établir un cadre solide guidé par des principes généraux clairs, définissant des pratiques acceptables en élevage canin au vu de l'appauvrissement général de la polygénicité des races canines.

En vous remerciant de l'intérêt que vous voulez bien porter à cette démarche qui vise autant à informer nos concitoyens cynophiles, qu'à sauvegarder des vies canines, je me tiens à votre disposition pour apporter toute information utile et répondre à toute question.

Veillez agréer, Madame la Députée, l'expression de ma très haute considération.

Thilo HANE

Pièce jointe :

- Courrier au Secrétaire-adjoint de la Section Intérieur du Conseil d'Etat

¹ Rapport COPERCI sur la gestion des races canines. Avril 2005.

Assemblée Nationale, 14 janvier 2014, question n°47437 de M. Alain Marty

² Sélection : l'état des lieux alarmant dressés par les scientifiques et les solutions à apporter par Séverine Belkhir et Dr Thierry Bedossa

³ La base de données de l'Université de Sidney recense 553 pathologies héréditaires chez le chien.

L'Etude de Calboni et Collaborateurs (2008) montre qu'en 6 générations, 90% de la diversité génétique peut être perdue.

⁴ Depuis 2009, l'organisme en charge de l'élevage canin au Royaume Uni (Kennel Club) met l'emphase au travers de campagnes sur le bien être du chien avec des mesures d'élevages concrètes suivant les recommandations scientifiques.